



## DÉCISION DU MAIRE N° 2025-11

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

### Service des Affaires Culturelles et Associatives

**Objet : Contrat de cession présenté par l'association « Esperanza Banda » pour sa représentation « Animation musicale déambulatoire à l'occasion du Carnaval »**

**Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,**

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la volonté de proposer une animation musicale déambulatoire dans le cadre du carnaval organisé par le Service des Affaires Culturelles et Associatives ;

**Considérant** le contrat de cession présenté par l'association « Esperanza Banda » prévoyant une animation musicale déambulatoire, samedi 25 mars 2025, de 9h45 à 11h45 dans les rues de Saint-Nom-la-Bretèche et sur la placette de l'Espace JKM ;

### Décide

**Article 1 :** Le contrat de cession avec l'association « Esperanza Banda » sis 18 rue des Hautes Feuilles 27120 Pacy sur Eure, représentée par son Président, Claude DUFRESNE est accepté

**Article 2 :** Le détail du déroulement de l'intervention, les obligations du producteur et de l'organisateur, les termes d'assurance et d'annulation sont indiqués dans le contrat de cession annexé à la présente

**Article 3 :** Le coût de la prestation est arrêté à 1050.00€ (mille cinquante Euros) TTC

**Article 4 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la ville

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 24 février 2025



**Le Maire**

1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté  
de communes Gally-Mauldre

**Gilles STUDNIA**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20250224-2025-11a-AR  
Date de réception préfecture : 24/02/2025

Mis en ligne le 24 février 2025

Document rendu exécutoire le 24 février 2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
**PASCAL PARISSIER**